

CAHIER DES CHARGES

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. But

Une finale vaudoise des solistes et petits ensembles (FVSPE) est organisée chaque année dans le but de stimuler l'enthousiasme des musiciens et d'assurer la pérennité et la promotion de la musique instrumentale en général (instruments à vent, percussion, batterie et tambours).

La finale est réservée aux musiciens provenant de sections de la Société cantonale des musiques vaudoises.

2. Organisation

2.1 L'organisation de cette finale est confiée à une ou plusieurs sections de la Société cantonale des musiques vaudoises (SCMV), choisies et désignées par le Comité central (CC).

2.2 La ou les sections organisatrices constituent un comité d'organisation (CO) issu de leurs rangs, au sein duquel le CC, la Commission cantonale de musique (CM) et la Commission technique des tambours (CTT) délégueront chacun un représentant.

2.3 La finale, dont la date sera fixée d'entente entre le CC et le CO, aura lieu au cours du deuxième semestre de l'année, en principe le deuxième samedi de novembre.

3. Appellation

Chaque société organisatrice respectera l'appellation: **Finale Vaudoise des solistes et petits ensembles**, sans oublier son numéro; par exemple, en l'an 2002 "*10^{ème} Finale Vaudoise des solistes et petits ensembles*".

II. OBLIGATIONS DU CO

4. Règlement

Le CO doit se conformer aux dispositions contenues dans le présent cahier des charges ainsi que dans le règlement de la FVSPE.

Le CO doit également veiller au respect du règlement par tous les candidats inscrits.

5. Déroulement de la manifestation

5.1 Hormis le concours lui-même, il incombe aux organisateurs de mettre sur pied deux séances de répétition pour les candidats qui souhaitent être accompagnés des pianistes officiels mis à leur disposition par le CO.

Ces répétitions doivent avoir lieu durant les 15 jours précédant le concours, le samedi de préférence.

5.2 Le CO établit le programme général de la manifestation d'entente avec les représentants de la CM et de la CTT.

Dans la mesure du possible, les cinq superfinales auront lieu dans deux salles pas trop éloignées l'une de l'autre.

5.3 Le CO doit également mettre à disposition de la CM et de la CTT les locaux nécessaires au bon déroulement de l'éliminatoire.

6. Personnel

Le CO met à disposition tout le personnel nécessaire au bon déroulement des concours, y compris pour la gestion informatique des résultats.

7. Invités

Le CO est libre de choisir ses invités, hormis les présidents du Grand Conseil et du Conseil d'Etat vaudois, les membres du Comité central, de la Commission de musique, de la Commission technique des tambours, du Comité de l'Association des écoles de musique (AEM-SCMV), ainsi qu'un représentant de l'Association suisse des musiques (ASM), du Prix Musique et du CNSQ. Une liste sera transmise par le Comité central.

8. Livret de fête

Le CO éditera un livret de fête contenant les éléments suivants:

- le programme général de la manifestation,
- la liste des participants présentée par catégories et par ordre alphabétique et contenant les indications suivantes:

n°	Nom, Prénom	Titre de la pièce	Instrument
	Société - Lieu	Compositeur	

- les champions vaudois des dix dernières finales,
- les lauréats des deux dernières finales,
- la composition des jurys et le nom des pianistes officiels,
- le logo du Prix Musique (disponible sur www.njbo.ch/PrixMusique), minimum 1/3 de page.
- toutes les indications nécessaires et utiles pour permettre aux candidats de trouver facilement les locaux de concours et d'échauffement.

Chaque candidat recevra au plus tard une semaine avant le concours un exemplaire du livret de fête.

Les membres du jury ne doivent pas prendre connaissance du livret de fête avant la fin des concours.

9. Rapport

Dans les trois mois qui suivent la finale, le CO remettra au CC un dossier complet contenant tous les éléments utiles aux organisations futures.

Il remettra également un rapport contenant les comptes, les remarques et améliorations possibles du concours ainsi que les résultats du concours (sur support papier et informatique).

III. OBLIGATIONS FINANCIERES

10. Dispositions générales

10.1 La ou les sections organisatrices sont seules responsables des questions financières relatives à la finale.

10.2 Le CO est libre d'obtenir toute aide financière.

10.3 Le CO doit disposer d'une assurance RC (responsabilité civile) couvrant l'organisation du concours.

11. Finance d'inscription

11.1 Les finances d'inscription sont fixées comme suit:

- solistes, catégories A à D et G: Fr. 75.-
- petits ensembles, catégories E, F et BA: Fr. 75.-

11.2 La finance pour l'accompagnement du pianiste officiel est fixée par le CO, mais ne doit pas dépasser Fr. 40.- avec une répétition ou 55.- avec deux répétitions.

11.3 Les montants mentionnés sous 11.1 et 11.2 peuvent être facturés à chaque candidat ou regroupés par société et adressés aux présidents des différentes sections de la SCMV.

Les montants sont dus aux organisateurs avant le début du concours.

12. Rémunération du Jury et des pianistes

12.1 Les membres des jurys seront rétribués et entretenus par le CO selon le tarif officiel de l'ASM. Leur engagement est du ressort du CC, sur proposition de la CM et de la CTT. Le CC se charge de leur rétribution, mais la totalité des charges salariales sont refacturées au CO qui se charge, en plus, de leur entretien (nourriture, boissons, etc.) durant le concours.

12.2 Les trois pianistes officiels sont engagés en tant que salariés de la SCMV par le CC sur proposition de la CM. Le CC se charge de leur rétribution, mais la totalité des charges salariales sont refacturées au CO qui se charge, en plus, de leur entretien (nourriture, boissons, etc.) les jours de répétition et durant le concours.

13. Entrée dans les salles de concours

13.1 Les concours sont publics, une finance d'entrée peut être perçue par le CO. Le prix des entrées pour toutes les salles et toute la journée ne doit pas dépasser Fr. 10.-.

13.2 Les professeurs des écoles de musiques de la SCMV ont accès gratuitement aux salles de concours.

Le CO mettra sur pied un stand d'accueil où les professeurs (annoncés sur les bulletins d'inscription) pourront venir retirer (le jour du concours) leur laissez-passer.

IV. PRIX ET RESULTATS

14. Prix

14.1 Les trois meilleurs solistes ou petits ensembles de chaque catégorie des finales, ainsi que les champions vaudois seront récompensés par une coupe (ou souvenir comparable) ainsi qu'un prix en espèces.

Si dans une catégorie le nombre de candidats est inférieur ou égal à 4, seul le champion recevra la coupe et le prix en espèce.

14.2 Le CO est libre de décerner des prix spéciaux, par exemple pour le plus jeune candidat.

14.3 La valeur des prix en espèces est fixée par le CC, de la manière suivante:

Catégorie	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
<i>Finales</i> <i>Toutes les catégories</i>	100.-	60.-	40.-
<i>Superfinales</i> <i>Instruments et Tambours</i>	150.-		
<i>Champions</i> <i>Percussion et Batterie</i>	150.-		

14.4 Toutes les coupes seront munies d'une plaquette mentionnant le nom du concours, le lieu et la date ainsi que le rang et la catégorie.

Finales	Champions VD
SCMV	SCMV
8 ^E FINALE DES SOLISTES ET PETITS ENSEMBLES CRISSIER 18.11.2000 1 ^{ER} CATÉGORIE I/A	8 ^E FINALE DES SOLISTES ET PETITS ENSEMBLES CRISSIER 18.11.2000 CHAMPION VD BOIS.

Une liste exhaustive de toutes les plaquettes se trouve en annexe.

15. Souvenirs

Chaque candidat recevra un diplôme mentionnant son rang et le nombre de points obtenus et signé par le président du CO et les membres du jury.

16. Résultats

- 16.1** Les résultats ne doivent en aucun cas être divulgués, même partiellement, avant la cérémonie de remise des prix.
- 16.2** Les résultats complets (champions vaudois, superfinales et toutes les finales), peuvent être vendus après la cérémonie de remise des prix pour un montant de Fr. 2.- (maximum).
- 16.3** Les feuilles de pointage / chronométrage utilisées lors des superfinales doivent être d'une couleur différente que celles utilisées lors des concours de la journée.
- 16.4** Les classements des 5 premiers du concours en salle, ainsi que celui des superfinales doivent être vérifiés avec le jury, et ce sans divulguer les noms des candidats.
- 16.5** Pour les candidats qualifiés pour la superfinale, de nouvelles enveloppes contenant les partitions, les feuilles de pointage et de chronométrage seront utilisées.

V. INFRASTRUCTURES NECESSAIRES

17. Salles

- 17.1** Pour l'éliminatoire, une salle de concours et une salle d'échauffement seront mises à disposition de la CM et de la CTT.
- 17.2** Pour la répétition avec les pianistes officiels, il est nécessaire de disposer de trois salles équipées d'un piano acoustique accordé ainsi que d'une salle d'échauffement par salle de répétition.
- 17.3** Les concours auront lieu dans 5 salles, réparties comme suit; 2 salles pour les I/.., deux pour les P/.., et B/... et une pour les T/...
- L'une des salles prévues pour les I/.. doit pouvoir accueillir 400 personnes. Les superfinales bois, cuivres et percussion ainsi que la cérémonie de remise des résultats s'y dérouleront. Pour les autres, une capacité de 100 personnes est nécessaire.
- La salle de concours pour la percussion doit avoir une scène suffisamment grande pour pouvoir accueillir des groupes d'une dizaine de musiciens avec leurs instruments.
- 17.4** Pour chaque salle de concours deux salles d'échauffement-dépôt sont mises à disposition des candidats. Les salles d'échauffement des tambours doivent être suffisamment éloignées des autres afin d'éviter de gêner les autres candidats.
- 17.5** Un local équipé de moyens informatiques et d'une photocopieuse performante, situé à proximité des salles de concours, servira de bureau de calcul. Seuls les responsables du bureau, les membres des jurys ainsi que les représentants de la SCMV peuvent y accéder.

18. Instruments de musique

18.1 Les salles de concours prévues pour les I/.., et les P/.. doivent être équipées d'un piano acoustique accordé, soit un total de 3 pianos acoustiques accordés

18.2 Quatre timbales à pédale (23, 26, 29 et 32"), un marimba (4 octaves 1/3), un xylophone (3 octaves 1/2) et une caisse-claire équiperont la salle de concours de la percussion. Une batterie complète équiperait la salle de concours de la batterie.

Par soucis de clarté envers les candidats, le CO stipulera la marque et le modèle de chaque instrument de percussion qu'il met à disposition dans les salles de concours.

18.3 Les salles d'échauffement pour les percussionnistes et batteurs seront équipées l'une avec un xylophone (3 octaves 1/2) et une caisse-claire et l'autre avec une batterie complète.

18.4 Le CO doit rappeler aux participants que l'utilisation, le transport et le déplacement d'un instrument non fourni dans les listes ci-dessus se fait sous leur propre responsabilité.

19. Autres

19.1 Les salles de concours ainsi que les salles d'échauffement seront équipées de lutrins. Le groupe le plus nombreux définit le nombre de lutrins qui équiperont les salles de concours.

19.2 Des tables de dimension suffisante et un éclairage adéquat seront mis à disposition du jury.

VI. MATERIEL MIS A DISPOSITION PAR LA SCMV

20. Matériel

La SCMV dispose d'un certain matériel qui est mis gracieusement à disposition des organisateurs. Il s'agit de:

- **4 paravents** pour cacher le jury, dimensions, environ 2.10 x 1.50 m (rabats pliés),
- **4 chronomètres** pour les secrétaires,
- **4 clochettes ou sonnette de vélo** permettant aux juges d'indiquer aux musiciens qu'ils peuvent commencer leur prestation,
- **5 jeux de chiffres et lettres** (format A3 plastifiés) permettant de désigner au public les candidats; soit quatre jeux pour les instruments à vent (chiffres et lettres A à F ou G) et percussions et un jeu pour les tambours (chiffres et lettres A, B, E, F, J, M et S).
- **5 affiches « Silence – Natels interdits »** (format A3 plastifiés)

Les paravents doivent être conservés en lieu sûr par le dernier organisateur jusqu'à ce que le nouveau CO vienne les chercher durant le mois précédant la finale. Le reste du matériel est à disposition chez le membre de la CM en charge du dicastère des concours de solistes.

21. Programme informatique

Le CO est tenu d'utiliser le programme informatique (Base de données sur PC sous Access XP ou 2013) développé par la CM et propriété de la SCMV. Il permet de gérer tout le concours, des qualifications aux résultats en passant par les bulletins d'inscription et les horaires de passage.

La location du logiciel sera facturée Fr. 100.- au CO.

Hormis la page de titre des résultats complets, toutes les autres fonctionnalités du programme devront être utilisées.

22. Diplômes

Le CO est tenu d'utiliser les diplômes pré-imprimés de la SCMV qui lui seront fournis gracieusement par le CC.

VII. DISPOSITIONS FINALES

- 23.** Toutes les questions non prévues dans le règlement ci-joint ou dans le présent cahier des charges se régleront au fur et à mesure du développement de l'organisation, d'entente entre le CC et le CO, le cas échéant avec la CM et/ou la CTT.

SOCIÉTÉ CANTONALE DES MUSIQUES VAUDOISES

LA PRÉSIDENTE
M. Pidoux Coupry

LA SECRÉTAIRE
F. Golliez

Thierrens et Savigny, le 1^{er} janvier 2017

VIII. ANNEXE – Plaquettes des coupes

Finale Instrumentistes

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE I/A

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE I/A

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE I/A

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE I/B

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE I/B

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE I/B

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE I/C

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE I/C

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE I/C

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE I/D

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE I/D

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE I/D

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE I/E

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE I/E

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE I/E

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE I/F

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE I/F

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE I/F

Finale Percussion

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE P/A

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE P/A

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE P/A

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE P/B

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE P/B

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE P/B

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE P/C

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE P/C

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE P/C

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE P/D

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE P/D

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE P/D

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE P/E

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE P/E

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE P/E

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE P/F

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE P/F

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE P/F

Finale Batterie

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE B/A

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE B/A

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE B/A

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE B/B

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE B/B

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE B/B

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE B/C

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE B/C

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE B/C

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE B/D

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE B/D

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE B/D

Finale Tambours

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE T/M1

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE T/M1

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE T/M1

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE T/M2

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE T/M2

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE T/M2

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE T/J1

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE T/J1

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE T/J1

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE T/J2

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE T/J2

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE T/J2

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE T/S

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE T/S

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE T/S

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE T/E

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE T/E

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE T/E

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE T/F

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE T/F

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE T/F

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
1^{ER} CATÉGORIE T/BA

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
2^E CATÉGORIE T/BA

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
3^E CATÉGORIE T/BA

Super finales et champions VD

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
CHAMPION VD BOIS

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
CHAMPION VD CUIVRES

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
CHAMP. VD TAMBOURS

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
CHAMP. VD PERCUSSION

SCMV
8^E FINALE DES SOLISTES
ET PETITS ENSEMBLES
CRISSIER 18.11.2000
CHAMP. VD BATTERIE